

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J7080552 du: 31/05/18

RENAULT RETAIL GROUP FRANCE EST

4 AVENUE DE STRASBOURG

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

FRANCE

Acheteur: MME ANGELIQUE JEUNESSE

angelique.jeunesse@renault.com

Affaire n°: K015922 Commande WEB: Commande: JB055454 Payeur: C86701

Référence	Désignation	Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
LOGP.CHE.NS	CHEVALET DE BUREAU 126X 70MM	2.00	21.00		

CONDITIONS DE REGLEMENT : 06_VIREMENT		Base HT € Code	Taux Monta	Montant TVA €	TOTAL HT €	42.00 €
Le	31/07/18	42.00 € C220	20%	8.40 €	TOTAL TVA €	8.40 €
					TOTAL TTC € Acompte	50.40 € 0.00 €
Montant	50.40 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS				
		Une indemnité de 40 € sera den application des articles L4	due en cas 141-6 et D44	de retard de paiement 41-5 du Code du comm	RESTE A PAYER € erce	50.40 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1